



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm@sorvilier.ch

Sorvilier, le 1^{er} novembre 2023

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Mardi 5 décembre 2023 à 20h00
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Statut du personnel
 - a) Discuter et approuver la modification de l'art. 18 et de l'annexe III du règlement d'organisation
 - b) Discuter et approuver le règlement sur le statut du personnel
2. Discuter et approuver le budget 2024
Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5 ‰), taxe des chiens (Fr. 50.00 / Fr. 40.00), taxe de l'eau (Fr. 3.00 : ancien Fr. 2.50) / UR (Fr. 5.00 : ancien Fr. 3.60), taxe d'épuration (Fr. 2.70) / UR (Fr. 16.00), taxe des déchets (Fr. 70.00/personne majeure), taxe d'exemption (8 % sur l'impôt cantonal)
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au plan d'aménagement local
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement d'un chemin d'accès au piège à gravier du ruisseau du Vivier
5. Divers et imprévus
6. Nouveaux citoyennes et citoyens
7. Promotions civiques

Les règlements mentionnés au point 1 et le budget 2024 mentionné au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 11 décembre 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DU BUDGET 2024 AU VERSO